



DEC112772 INSB

Décision portant nomination de Monsieur LIBRI Domenico en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC100001 DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernés par leurs activités.

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Monsieur LIBRI Domenico, Directeur de Recherche CNRS est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des sciences biologiques **du 1^{er} janvier au 31 juillet 2012**. Sa mission a pour objet le suivi des dossiers de la section 22.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur LIBRI Domenico demeure affecté dans l'UPR 3404 « Centre de Génétique Moléculaire » située à Gif-sur-Yvette.

Art. 2 – **Du 1^{er} janvier au 31 juillet 2012**, Monsieur LIBRI Domenico percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation IDF Sud (DR4).

Art. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs